



Bulletin du prieuré
saint Louis-Marie Grignion de Montfort

Gastines - Faye d'Anjou
49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON

Chapelles d'Angers, de Chemillé, d'Avrillé,
de Saumur, et de Thouars

Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X

La profession de Foi du chrétien confirmé

M. l'abbé Pierre-Marie Laurençon

Le catéchisme enseigne que le chrétien doit «*confesser hautement Jésus-Christ dans toutes les occasions qui se présentent*», puisque les grâces reçues dans le sacrement de confirmation le rendent capable et engagé à remplir une telle mission.

De manière pratique, cette confession peut se faire «*soit par les paroles, soit par les œuvres*»: cette précision nous guidera dans l'application adéquate du devoir de «professer sa foi pour être sauvé» (Rom. 10, 10).

1) la profession de foi par les paroles:

- *par des initiatives opportunes dans la vie de tous les jours* : même en menant une vie sociale très commune, chacun de nous fait sans cesse des rencontres occasionnelles où la conversation peut facilement sortir des lieux communs et des formules conventionnelles de politesse. Une certaine forme de respect humain, de pusillanimité ou de paresse consisterait à rester sur des sujets neutres pour s'éviter toute discussion un peu délicate. La charité envers le prochain se pratique surtout par les œuvres de miséricorde spirituelle, c'est-à-dire: «instruire les ignorants, consoler les affligés,

éclairer les égarés...». Chez des âmes ouvertes qui n'ont rien reçu de la doctrine chrétienne mais qui ne manquent pas de bon sens, ni de droiture morale, on peut trouver des sujets bien préparés pour le message évangélique. En traitant de l'actualité et des préoccupations qu'elle suscite pour tout un chacun (la crise de «covid», par exemple, avec les mesures de confinement et l'obligation de vaccination), on peut faire partager aussi l'éclairage et les solutions que suggère la religion.

- *par des interventions indispensables dans la vie publique* : le chrétien ne peut rester passif ni muet devant les lois iniques et les bouleversements de société qu'entraîne la déchristianisation de notre pays. Mgr. Lefebvre s'adressait spécialement aux chefs de famille en rappelant aux baptisés leur grave devoir de se mobiliser au moment des élections: «vous n'avez pas le droit de désertier la vie politique, ou alors, vous n'êtes plus catholiques». Par ailleurs, pour ceux qui en ont les capacités et les moyens, évidemment, la fondation de revues, journaux et associations pour la défense de la religion et du droit naturel

peut apporter une aide salvatrice à tous ceux qui s'efforcent de résister aux innovations de l'Etat, par

Crucifix du musée Crozatier
au Puy-en-Velay

Prieuré de Gastines

02 41 74 12 78
49p.gastines@fsspx.fr
retraites.gastines@fsspx.fr

M. l'abbé Philippe Pazat

06 34 14 66 09
p.pazat@fsspx.email

M. l'abbé Louis Pieronne

07 50 90 22 65
l.pieronne@fsspx.email

M. l'abbé Pierre-Marie Laurençon

06 23 30 07 17
prieuredegastines@orange.fr

M. l'abbé Philippe Marcille

06 52 96 91 41
p.marcille@free.fr

M. l'abbé Fr-Régis de Bonnafos

07 83 50 53 47
fr.debonnafos@fsspx.email

exemple: dans les manipulations en bioéthique, dans les formes pour le mariage... La doctrine du Règne social de Notre Seigneur ne doit pas rester une simple abstraction ni un principe purement théorique. Si la mainmise de l'Etat, athée et militant, s'étend de plus en plus et dans toutes les institutions, la Providence ne permettra jamais que soit rendue impossible toute saine réaction.

- *par des témoignages obligatoires en temps de persécution* : pour le baptisé, la grâce sacramentelle de la confirmation assure une effusion supplémentaire du don de force pour pouvoir faire face victorieusement à des situations d'exception, en bénéficiant d'un droit particulier à de nouvelles grâces actuelles. Sans dramatiser les conditions dans lesquelles on se trouve, on peut bien penser qu'est arrivée, aujourd'hui, l'heure où s'impose déjà, dans certains cas au moins, le choix d'«obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (Act. 5, 29). La preuve en est donnée, par exemple, dans la situation que connaissent les parents qui font l'école à la maison pour leurs enfants: en répondant à l'enquête menée par les inspecteurs d'académie (qui «débarquent» souvent en force et à l'improviste dans leur domicile), ces familles peuvent bien expliquer d'abord leur choix en invoquant des motifs de santé, d'éloignement ... mais à un moment ou à un autre, elles ne pourront pas éviter d'exprimer clairement et fermement leur refus de l'endoctrinement à la théorie du genre, ou de l'initiation sexuelle «à très haut débit»... La morale interdit la «restriction mentale» quand on répond à un supérieur dans l'exercice de son autorité.

2) la profession de foi par les œuvres :

- *par le bon exemple, en accomplissant le devoir quotidien* : pour sauver le monde, notre Rédempteur a certainement choisi la meilleure méthode: l'Evangile la résume en ces termes: «Jésus commença par faire et à prêcher» (Act.1, 1). L'importance prioritaire qu'Il donne à l'un de ces deux moyens se révèle bien par la durée prolongée qu'Il a consacrée au premier (30 ans pour l'exemple), plutôt qu'au second (3 ans pour l'enseignement). Et Notre Seigneur n'indique pas d'autre voie de salut: «je vous ai donné l'exemple pour que vous fassiez comme j'ai fait» (St. Jn. 13, 15). Par ailleurs, Jésus met en garde contre les mauvais pasteurs en recommandant de «faire ce qu'ils disent et non pas ce qu'ils font» (St. Mt.23, 3) car ce sont des hypocrites. La leçon est donc bien facile à comprendre: pour tous, sans exception et obligatoirement, la profession de foi se fait d'abord par l'exemple sous peine de devenir une caricature de prédication qui porte plutôt au scandale qu'à l'édification.

- *par la fidélité, en honorant l'état de vie embrassé* : pour assurer l'unité du genre humain dans la magnifique diversité des êtres qui le composent, notre Créateur a assigné à chacun une dignité spéciale et un rôle irremplaçable. Et donc, chacun ne

saurait se rendre plus utile au prochain qu'en exerçant le mieux possible la fonction propre qui lui a été confiée pour le plus grand bien de l'ensemble. En dehors de cet ordre, le zèle apostolique ne peut être qu'illusion et effort inutile. Ainsi les époux qui s'opposent au «mariage pour tous» deviennent les meilleurs témoins de l'institution divine initiale s'ils vivent leur union dans l'indissolubilité et l'unité mais aussi, s'ils respectent les règles de la chasteté conjugale qui interdit toute forme de contraception (y compris l'onanisme). La même règle s'impose évidemment à celui qui, dans la vie sacerdotale, doit se conduire comme «un autre Christ». Voilà pourquoi, le jour de l'ordination l'évêque insiste tellement auprès de l'ordinand en lui recommandant: «imitamini quod tractatis», c'est-à-dire, «en tant que représentant du Christ, participez intimement à son immolation si vous voulez célébrer dignement son sacrifice» et ne pas faire du théâtre!

- *par l'héroïsme, en supportant des épreuves surhumaines* : le sacrement de confirmation confère un caractère qui fait du baptisé un parfait chrétien et un soldat de Notre Seigneur. La Providence se plaît parfois à manifester l'excellence d'un tel ennoblement et de ces effets divins en offrant au confirmé l'occasion de pratiquer la vertu de manière sublime et en suscitant la vive admiration de tout son entourage. Ainsi les apôtres, si fragiles le Jeudi saint au jardin de Gethsémani, sont morts par le martyre «heureux d'avoir été jugés dignes de souffrir pour leur Maître» (Act. 5, 41). Les biographies de Saints regorgent d'exemples de ce type. Dans la vie du St. Curé d'Ars, on raconte qu'une femme l'avait accusé d'être le père de l'enfant qu'elle avait conçu hors mariage. Repentante, elle avait obtenu le pardon de St. Jean Marie Vianney: mais le corps du saint prêtre se couvrit alors de boutons tant il lui avait coûté d'oublier pareille calomnie qui avait gravement compromis l'exercice de son ministère en même temps que sa réputation. De nos jours, les parents ne peuvent assurer la bonne éducation de leurs enfants qu'en s'imposant d'énormes sacrifices à cause des frais d'internat, de la séparation en pension... Mgr. Lefebvre assurait avoir connu beaucoup de prêtres, morts de chagrin, en subissant la persécution de leur hiérarchie à cause de leur fidélité à la messe de leur ordination. Voilà autant de situations impossibles à vivre chrétiennement avec un degré ordinaire de vertu!

Puisque St. Paul donne cette ferme assurance: «Dieu est fidèle, et Il ne souffrira pas que vous soyez éprouvés au-delà de vos forces; mais avec la tentation, Il vous donnera aussi le moyen d'en sortir afin que vous puissiez la supporter» (1 Cor, 10, 13), tout chrétien confirmé peut donc souhaiter, sans provocation ni présomption, être placé dans des situations extrêmes pour mieux témoigner de sa charité en cherchant à «perdre sa vie pour le Christ afin de la sauver», mais toujours en se souvenant du principe de base: «celui qui est fidèle dans les petites choses le sera dans les grandes» (St. Lc. 16, 10).

Acte de consécration au Sacré-Coeur de Jésus du dictrict de France de la Fraternité Saint-Pie X (renouvelée lors du dernier pèlerinage de Pentecôte)

Seigneur Jésus-Christ, arrivés au terme de notre pèlerinage, nous voulons céder à Votre invitation et venons Vous proclamer solennellement le Roi d'amour du disctriict de France de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, de ses prêtres, religieux et religieuses, de son Tiers-Ordre, de ses prieurés et de toutes les chapelles qui en dépendent, de tous les fidèles qui franchissent le seuil de ceux-ci.

Nous Vous demandons de bien vouloir régner sur nous ô Cœur de Jésus et sur toutes nos œuvres apostoliques. Le district de France est à vous, ô Cœur de Jésus pour que par Vous, avec Vous et en Vous, il soit une source incessante de grâces et de bénédictions. Nous voulons que Vous soyez le maître de nos esprits par la foi jalousement gardée et transmise à nos enfants, le maître de nos consciences par votre loi fidèlement observée, le maître de nos cœurs par votre amour.

Soyez le Roi et l'ami des prêtres du District et de tous ceux qui lui sont unis. Par Marie, Reine du clergé et des apôtres, faites que tous soient d'autres Vous-même en esprit et en vérité, des torches qui éclairent et qui réchauffent, des fervents, jamais des mercenaires ni des médiocres.

Par cet acte de donation, nous aurons la consolation de réparer un peu, autant qu'il dépendra de nous, l'ingratitude dont Vous êtes la victime de la part du plus grand nombre des hommes. Ainsi, nous pourrons Vous prouver notre amour en répondant à Votre amour infini, en accroissant de plus en plus Votre gloire.

Prosternés devant Votre Sacré-Coeur uni à celui de votre sainte Mère, nous reconnaissons solennellement que par tous les titres de justice et de reconnaissance, le district de France Vous appartient entièrement et uniquement ô Jésus, notre Rédempteur. Agrérez, ô notre bon Sauveur notre humble prière et notre don total.

Obtenez-nous par cette consécration d'avoir part un jour aux promesses que Vous avez faites aux âmes qui se consacraient à Votre Sacré-Coeur. Sûrs de Votre amour pour nous et forts de notre confiance en Vous, nous voulons hâter l'avènement de Votre règne en appelant de tous nos forces le triomphe du Cœur immaculé de Marie, Votre et notre Mère.

Per Mariam Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.



Annonces diverses :

- Ouvroir Sainte-Anne à Gastines :

jeudi 15 juin :

téléphone des sœurs : 02 41 47 36 23

- Intention du mois de **juin** de la Croisade

Eucharistique : **pour de nombreuses vocations sacerdotales et religieuses**

- **Réunions de la Croisade eucharistique :**

- à Chemillé :

le dimanche 4 juin après la messe de 10h30 : **cérémonie des engagements**

- **Dimanche 11 juin à Chemillé :**

procession du Saint-Sacrement après la messe de 10h30

- **Dimanche 18 juin à Angers, à partir de 16h :**

procession du renouveau du Grand-Sacre

(du parc Saint-Nicolas au Tertre Saint-Laurent)

Témoignages de retraitants de Gastines :

• Un immense merci aux prêtres pour leurs enseignements et leurs conseils, ainsi qu'aux sœurs pour leur dévouement. La retraite de Saint-Ignace est un moment important dans la vie de tout catholique, elle nous permet une plus grande connaissance de nous-mêmes, mais surtout elle est essentielle dans l'approfondissement de notre foi afin de corriger tous nos défauts. Il faut venir et revenir à Gastines. Séjour de paix et de réflexions.

• Cette retraite m'a permis de découvrir la profondeur de la foi chrétienne, à quel point Notre-Seigneur nous aime, et comment l'aimer davantage, dans un cadre particulièrement magnifique. Tout catholique devrait faire cette retraite au moins une fois dans sa vie.

• Un approfondissement bien trop nécessaire et un méthode efficace pour reprendre en main sa vie spirituelle si prompte à être facilement négligée dans ce monde moderne.

• Une retraite différente de la première mais toujours aussi riche et exceptionnelle. Un don précieux, à poursuivre absolument, et qui continuera de porter ses fruits au quotidien. Merci, poursuivez, notre monde en a besoin !

• A chaque retraite, le Bon Dieu nous réserve des découvertes, parfois inattendues, en tout cas, belles. Qu'il est bon et patient avec nous, délicat et attentionné. Merci mon Dieu, et merci à vos prêtres.

• Ici, nous sommes en sécurité. La retraite nous prépare au retour dans le monde (« verlan » de démon). Merci.

Carnet paroissial :

• **Baptême :**

- à **Thouars** : Angélique Boton, *le 28 mai 2023*

• **Communions solennelles : le 21 mai 2023 :**

- à **Saumur** : Jacinthe Bertrand, Edelweiss Pibot

- à **Chemillé** : Louis Peridy, Emma Tuzolet, Isabelle Tissot

• **Sépulture ecclésiastique :**

- à **Saumur** : Mme Louise Bourneuf, *le 19 mai 2023*

BELLEVIGNE-EN-LAYON :

prieuré St-Louis-Marie Grignon de Montfort ;
1 chemin de Gastines - Faye-d'Anjou
49380

Dimanche : vêpres et salut à **17h00**

En semaine : tous les jours à 7h30 et, sauf exception, les lundis et jeudis à 11h30

ANGERS :

chapelle St Pie X

109, bis, rue Jean-Jaurès

49000 (prendre l'impasse)

Dimanche : messe chantée 10h30

En semaine : mercredis, vendredis, et samedis à 18h30

- *confessions 1/2h avant les messes*

CHEMILLÉ :

chapelle St Joseph, 14 rue du Presbytère - 49120

Dimanche : messe lue à 8h30, puis messe chantée à 10h30;

Confessions à partir de 8h00 et entre les messes.

En semaine : mercredis et vendredis messe basse à 19h00 ; ainsi que les premiers samedis du mois.

confessions 1/2h avant les messes.

AVRILLÉ (moniales dominicaines)

monastère Saint-Joseph, 10, av. Jeanne de Laval - 49240

Dimanche : messe chantée à 8h00

En semaine : messe chantée à 9h50

SAUMUR :

chapelle Ste Jeanne Delanoue

2, rue du Port-Cigongne - 49400

Dimanche : *confessions à 8h00* ; messe chantée à 8h45

Samedi : *confessions à 17h00*, messe basse à 18h00

THOUARS :

collégiale Notre-Dame,

Place du château - 79100

Dimanche : *confessions à 10h00* messe chantée à 10h45

Premier vendredi du mois : messe basse à 19h00

(précédée de l'heure sainte à 17h45)